



Département de Seine-et-Marne

Canton de Nangis
COMMUNE DE NANGIS

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JUILLET 2016

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N°2016/JUIL/096	OBJET : SIGNATURE DE LA PETITION EUROPEENNE CONTRE LES TRAITES TRANSATLANTIQUES DE COMMERCES ET D'INVESTISSEMENT (TAFTA, CETA ET TISA)
<u>Date du conseil municipal</u> 04/07/2016	
<u>Date de la convocation</u> 27/06/2016	
<u>Date de l'affichage</u> 27/06/2016	

L'an deux mille seize, le quatre juillet à dix-neuf heures trente minutes, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Michel BILLOUT, maire, en suite des convocations adressées le 27 juin 2016.

Etaient présents :

Michel BILLOUT, Clotilde LAGOUTTE, Alain VELLER, Stéphanie CHARRET, Didier MOREAU, Marina DESCOTES-GALLI, André PALANCADE, Anne-Marie OLAS, Claude GODART, Sylvie GALLOCHER, Roger CIPRÈS, Samira BOUJIDI, Simone JEROME, Charles MURAT, Virginie SALITRA, Karine JARRY, Michel VEUX, Pascal HUÉ, Sandrine NAGEL, Medhi BENSALÉM, Jean-Pierre GABARROU, Monique DEVILAINE, Catherine HEUZÉ-DEVIES, Serge SAUSSIÉ, Rachida MOUALI, Stéphanie SCHUT

Etaient absents représentés :

- Jacob NALOUHOUNA excusé représenté par Clotilde LAGOUTTE
- Karine JARRY excusée représentée par Michel BILLOUT
- Danielle BOUDET excusée représentée par Anne-Marie OLAS
- Pascal D'HOKER excusé représenté par Jean-Pierre GABARROU

Monsieur Alain VELLER est nommé secrétaire de séance conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20160705-2016-JUIL-096-DE
Date de télétransmission : 08/07/2016
Date de réception préfecture : 08/07/2016

Le conseil municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2121-29,

VU la délibération du conseil municipal de Nangis n°2015/DEC/166 en date du 14 décembre 2015 portant motion de vigilance concernant les nouveaux accords de libre-échange (TTIP et CETA),

CONSIDERANT la Déclaration de Barcelone du collectif national unitaire « *Stop TAFTA* » en date du 21 avril 2016,

CONSIDERANT la poursuite des négociations des traités transatlantiques de commerces et d'investissement (TAFTA, CETA et TiSA),

CONSIDERANT que le collectif « *Stop TAFTA* » a travaillé, avec les collectivités territoriales européennes, à la rédaction d'une déclaration, dite « Déclaration de Barcelone », exprimant les motifs d'opposition contre ces traités transatlantiques de libre-échange,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix,

ARTICLE 1 :

ADHERE à la « Déclaration de Barcelone » du collectif « *Stop TAFTA* » en date du 21 avril 2016, exprimant les motifs d'opposition des collectivités territoriales européennes contre les traités transatlantiques de libre-échange (TAFTA, CETA et TiSA).

ARTICLE 2 :

AUTORISE Monsieur le maire à signer la pétition, dite « Déclaration de Barcelone », du collectif « Stop TAFTA ».

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus
ont signé au registre les membres présents

Nangis, le 5 juillet 2016

Le maire,

Michel BILLOUP



Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20160705-2016-JUIL-096-DE
Date de télétransmission : 08/07/2016
Date de réception préfecture : 08/07/2016

MINISTÈRE DES
AFFAIRES ÉTRANGÈRES
ET DU DÉVELOPPEMENT
INTERNATIONAL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Secrétariat d'Etat
chargé du Commerce extérieur, de
la promotion du Tourisme et des
Français de l'étranger

Le Secrétaire d'Etat

D. 00315-14

VILLE DE NANGIS	
17 MARS 2016	
Chrono N° : A	
Destinataire pour réponse	Copie pour information
IR -> Maire	SG (RR)

Paris, le 14 MARS 2016

Monsieur le Sénateur-Maire,

Par un récent courrier, vous m'avez adressé la motion votée par le Conseil municipal de Nangis le 14 décembre dernier, relative aux négociations commerciales en cours entre l'Union européenne (UE) et les Etats-Unis sur le Partenariat transatlantique pour le commerce et l'investissement (*Transatlantic Trade and Investment Partnership - TTIP*) ainsi que l'Accord économique et commercial global (*Comprehensive Economic and Trade Agreement - CETA*) finalisé entre l'UE et le Canada. Je vous en remercie.

L'initiative du Conseil municipal de soumettre ces questions au débat doit être saluée, l'engagement des collectivités territoriales dans les choix qui président aux négociations commerciales est essentiel. Les citoyens doivent pouvoir prendre part au débat et avoir accès à l'information. D'autant plus que dans les deux cas, il s'agit d'accords dits « mixtes » de l'avis unanime des Etats membres, ce qui au terme de cette interprétation signifie que les Parlements nationaux auront le dernier mot.

La transparence est indispensable pour garantir la légitimité des accords commerciaux. La première lettre adressée à la Commission européenne après ma nomination visait à obtenir la déclassification du mandat de négociations relatif au TTIP, ce qui est chose faite depuis octobre 2014. C'est un précédent important qui constitue la première étape de l'agenda de la transparence que poursuit le Gouvernement en matière de négociations commerciales. Ce mandat ainsi que d'autres informations relatives aux négociations ont été mis en ligne sur le site du Ministère des affaires étrangères, qui a été rénové dans sa partie consacrée aux négociations commerciales (www.diplomatie.gouv.fr). Par ailleurs, le Gouvernement a mis en place en 2013 un Comité de suivi stratégique de la politique commerciale, dont vous êtes membres, pour associer les parties prenantes. Initialement composé d'élus et de fédérations professionnelles, il a été ouvert à mon initiative aux représentants de la société civile (syndicats et ONG). Des groupes de travail se réunissent régulièrement pour assurer un dialogue entre l'administration, les élus et la société civile. Les éléments correspondants sont également accessibles sur le site France Diplomatie. Enfin, l'ouverture d'une salle de lecture des documents de négociation, ouverte à tous les parlementaires qui en font la demande, à Paris dans une administration française (SGAE) complète ce dispositif.

Monsieur Michel BILLOUT
Sénateur Maire
Hôtel de Ville
BP 55 - 77370 Nangis

Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20160705-2016-JUIL-096-DE
Date de télétransmission : 08/07/2016
Date de réception préfecture : 08/07/2016

Vous posez également la question du règlement des différends entre investisseurs et Etats (ou *Investor-to-State Dispute Settlement - ISDS*). La France n'a jamais été demandeuse de ce type de mécanisme dans le TTIP et il est indispensable d'inventer un mécanisme neuf qui garantisse à la puissance publique la capacité de conduire des politiques publiques légitimes. J'ai ainsi initié une démarche commune sur ce sujet avec mes homologues de plusieurs européens, dont l'Allemagne. Le Gouvernement a adressé en juin à la Commission un document stratégique qui ouvre la voie à une nouvelle manière de régler les différends entre investisseurs et Etats, protectrice du droit des Etats à réguler. La France souhaite la création d'une cour permanente indépendante, qui garantisse la possibilité de réexaminer les décisions arbitrales. Cette cour, qui pourrait être prévue dans les accords commerciaux futurs de l'Union européenne, devrait constituer l'ossature d'une cour multilatérale des investissements, qui fait aujourd'hui défaut. La Commission européenne a présenté en septembre sa proposition de mécanisme de protection des investissements pour le TTIP, qui reprend la plupart des propositions françaises. Dans le cadre du CETA, l'acceptation fin février par le Canada de l'offre européenne d'une Cour publique permanente témoigne d'une avancée décisive et d'une étape indispensable vers une véritable justice internationale de l'investissement qui garantisse le droit à réguler des collectivités publiques.

Cela vaut également en matière d'harmonisation réglementaire. La France refuse que le Conseil de coopération réglementaire évoqué dans le cadre des négociations relatives au TTIP soit source de droit dérivé. L'harmonisation des normes doit concerner exclusivement les procédures superflues et redondantes qui constituent des barrières pour nos entreprises, à commencer par les plus petites d'entre elles, et se faire uniquement sur la base du maintien d'un même niveau de protection. Le mandat confié par les Etats membres à la Commission européenne énonce clairement que cette harmonisation ne doit pas faire obstacle au droit de réglementer en fonction du niveau de protection de la santé, de la sécurité, des consommateurs, des travailleurs, de l'environnement et de la diversité culturelle que chaque partie juge approprié. La position européenne consiste par exemple à exclure des négociations commerciales les actes relatifs aux OGM ou à l'interdiction de la fracture hydraulique, de même que ceux relatifs à la protection des données personnelles.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Sénateur-Maire, l'expression de mes salutations distinguées et cordiales,



Matthias Fekl

#BCN NO TTIP

TROBADA PANEUROPEA
D'AUTORITATS LOCALS
i la Nova Generació
de Tractats de Llibre Comerç

ENCUENTRO PANEUROPEO
DE AUTORIDADES LOCALES
y la Nueva Generación de
Tratados de Libre Comercio

PAN-EUROPEAN MEETING
OF LOCAL AUTHORITIES
and the New Generation
of Free Trade Agreements

RENCONTRE PANEUROPEENNE
DES AUTORITÉS LOCALES
et la Nouvelle Génération de
Traité de Libre Commerce



Déclaration de Barcelone

Nous, Maires, Mairesse, élus et élues, parties prenantes de la Première Rencontre pan européenne "Autorités Locales et Traités de Libre-échange de Nouvelle Génération", déclarons que:

La Commission Européenne, par mandat des États Membres, a entamé des négociations avec les États-Unis d'Amérique en vue d'un accord transatlantique de commerce et d'investissements (TTIP), un accord intégral d'économie et de commerce entre l'Union Européenne et le Canada (CETA), ainsi qu'un accord de commerce de services (TISA). Ces traités sont en cours de négociation sous une forme peu transparente et enfreignent les standards démocratiques et participatifs européens.

Nous pensons que la transparence ne peut être sacrifiée sur l'autel du droit commercial. Les entités locales et régionales doivent participer à la création des mandats de négociation.

L'Europe se trouve aujourd'hui à la croisée des chemins. Les différentes crises qu'a traversées l'Union européenne nécessitent d'une solution politique. C'est pourquoi nous croyons que l'Europe doit mettre ses valeurs premières au centre de sa politique: solidarité, respect des libertés et justice. Ces traités de commerce de nouvelle génération risquent de ne pas être bénéfiques pour l'ensemble de la société. L'Europe doit soutenir son économie via le renforcement des droits sociaux, économiques, environnementaux et des codes du travail, et non seulement en élargissant ses marchés.

Nous sommes très inquiets de la possibilité que ces traités puissent mettre en péril notre capacité à légiférer et à employer les fonds publics – inclus la commande publique –, ce qui porterait un sérieux préjudice à notre action d'aide à la citoyenneté, sur des questions de base telles que le logement, la santé, l'environnement, les services sociaux, l'enseignement, le développement de l'économie sociale ou la sécurité alimentaire, qui pourraient s'en retrouver affaiblis

Nous sommes également alarmés par le fait que ces accords puissent mettre en danger les principes démocratiques, en réduisant la marge d'action et la portée du politique, et limitant l'éventail de choix de la puissance publique. L'entrée en vigueur de ce type de mesures aura un impact direct sur la démocratie locale, telles l'Arbitrage des Différends État-Investisseurs (ISDS) ou le système International d'arbitrage (ICS) et la Coopération Régulatrice intégrées au TTIP, ainsi que des évolutions dans la régulation des marchés publics et les services publics.

Ajuntament de
Barcelona



Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20160705-2016-JUIL-096-DE
Date de télétransmission : 08/07/2016
Date de réception préfecture : 08/07/2016

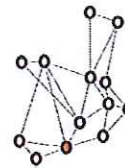
#BCN NO TTIP

TROBADA PANEUROPEA
D'AUTORITATS LOCALS
i la Nova Generació
de Tractats de Lliure Comerç

ENCUENTRO PANEUROPEO
DE AUTORIDADES LOCALES
y la Nueva Generación de
Tratados de Libre Comercio

PAN-EUROPEAN MEETING
OF LOCAL AUTHORITIES
and the New Generation
of Free Trade Agreements

RENCONTRE PANEUROPEENNE
DES AUTORITES LOCALES
et la Nouvelle Génération de
Traité de Libre Commerce



Nous reconnaissons l'importance du commerce des biens et des services pour le bien être des citoyens, mais nous mettons l'accent sur le fait que la compétitivité et la croissance économique ne peuvent pas être les seuls critères qui déterminent des accords de libre-échange tels que le TTIP, le CETA ou autres, à l'instar du TISA.

Nous pensons que le commerce International doit avoir des critères qui vont bien au delà d'une vision étriquée du "libre-échange". Le commerce juste, de proximité, qui respecte le droit du travail, doit avoir la primauté dans l'agenda européen.

Nous considérons, en tant que représentants élus et élues, que notre devoir est de défendre nos communautés locales et les institutions démocratiques comme espaces de débat et de prise de décisions, et de renforcer les politiques publiques en faveur de nos populations, afin de protéger l'environnement et de soutenir les PME et l'économie locale.

C'est pourquoi nous demandons à ce que les actuelles négociations sur le TTIP et le TISA soient suspendues jusqu'à ce que les Gouvernements locaux et régionaux aient dicté leur opinion.

Dans ce sens, nous sommes fiers des mobilisations citoyennes, qui ont permis ce débat européen. Et nous voulons reconnaître le rôle qu'elles ont joué, et nous invitons à poursuivre ces mobilisation.

Pour toutes ces raisons, nous demandons que les négociations en cours sur le TTIP et le TISA soient suspendues et qu'un nouveau mandat soit construit, recueillant les demandes de tous ceux et toutes celles qui n'ont pas été consultés ou consultées. Nous appelons le Parlement Européen, le Conseil Européen et les Gouvernements nationaux à ne pas ratifier le CETA.

Cette déclaration, qui sera adoptée par les municipalités présentes, ainsi que par tous ceux et celles qui y adhéreront dans le futur, sera transmise aux responsables de l'Union européenne, des Gouvernements nationaux et des institutions et organisations pertinentes.

Barcelone, le 21 avril 2016



Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20160705-2016-JUIL-096-DE
Date de télétransmission : 08/07/2016
Date de réception préfecture : 08/07/2016